

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2015

Appels et pouvoirs

Election du secrétaire de séance : **Fatima KHELIFI**

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à la majorité de 20 voix pour et 7 voix contre (1)

## **2015/3/1**

### **Subventions aux associations**

Pour soutenir les associations qui ont un rôle primordial dans la vie sociale de la commune, il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions 2015 à celles qui en ont fait la demande et dont le dossier est complet

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2015/3/2**

### **Subvention au CCAS**

Le rapport a pour but de confirmer le versement d'une subvention de 270 000 € au CCAS et d'en définir les modalités de versement (rappel de l'avance de 80 000 € et solde sera versé sous forme d'acomptes en fonction des nécessités du CCAS).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2015/3/3**

### **Subvention au Comité des Œuvres Sociales de la commune**

Le COS permet au personnel communal de bénéficier de diverses prestations (événements familiaux ou professionnels, organisation de manifestations...) et la commune participe à ces actions en allouant une subvention de 24 000 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2015/3/4**

### **Tableau des effectifs**

Le conseil municipal s'est prononcé à **l'unanimité** pour : l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 26 heures et les fermetures d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'un poste d'animateur à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 30,50 heures.

## **2015/3/5**

### **ZAC des Hauts de l'Allaine –Déclaration de projet suite à enquête publique**

Après la procédure d'enquête publique et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur concernant la ZAC des Hauts de l'Allaine, le conseil municipal devait procéder sur la déclaration de projet au titre de l'article L126.1 du code de l'environnement. Après un rappel de l'objet de l'opération et des éléments qui justifient l'intérêt général du projet, le conseil municipal a répondu de manière favorable à la **majorité par 21 voix pour et 7 contre (1)**.

**(1) les 7 voix contre sont celles de Mmes Thomas, Barthoulot, Marchet et Mrs Gougeon, Rousse, Sambol et Furrer,**

Le Maire,  
Pierre OSER